



Contrat bail pour un appartement meublé

Par maiche, le 21/10/2010 à 17:53

Bonjour,j'ai loué en septembre 2009 un haut de villa à des personnes qui recherchaient à tous prix une location pour "dépanner".Ce haut de villa est entièrement meublé et équipé.j'avais précisé à ces personnes que je pouvais louer que pour 10 mois,parce que l'été il est loué à des vacanciers,soit de septembre à juin.II ont accepté mes conditions et signé un bail pour 10 mois.En avril je leur est envoyé une lettre recommandée leur rappeler de libérer l'appartement fin juin comme convenu.Ors il s'avère qu'ils n'avaient pas trouvé une autre location le jour venu,et il n'ont quitté l'appartement que le 10 juillet,j'ai du annuler un réservation et dédommager les personnes.
aujourd'hui il m'accuse de pas avoir fait un bail de 12 mois.
J'aimerais savoir si j'ai tort, en sachant qu'ils étaient consentant et heureux de les avoir dépanné.Merci de votre réponse